

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2005

ARRET DU P.L.U.

Le Conseil Municipal décide d'arrêter le projet de révision du plan local d'urbanisme et de le soumettre pour avis aux personnes publiques associées, maires des communes limitrophes et EPCI.

JARDIN COMMUNAUX

Le Conseil Municipal accepte la location d'un jardin communal à M. et Mme ANDRIANALY Tiana, domiciliés 12B, Chemin des Petites Rues pour l'année 2006.

La location court du 1^{er} janvier au 31 décembre, pour un prix annuel de **26 €**, payable chaque 1^{er} décembre, renouvelable par tacite reconduction et avec l'engagement d'entretenir régulièrement la parcelle de terrain allouée.

Liste des locataires :

- Monsieur René PHILIPPON, 22 rte des Grands Crus
- Monsieur Gabriel LIORET, 25 rue de la Montagne
- Monsieur André LAFOSSE, 22 rue de la Bussière
- Monsieur Laurent FLACHET, 4 rue Basse
- Domaine du CLOS DE TART, 7 rte des Grands Crus
- Monsieur Tania ANDRIANALY, 12 Chemin des Petites Rues

TRAVAUX RUE DES JARDINS

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le marché de travaux de voirie selon la procédure adaptée (code 28 III du code des marchés publics) pour la réfection de la rue des Jardins avec l'entreprise s.a.d.c.s **NOIROT** Travaux Publics à Nuits Saint Georges, pour la somme de 149 303, 00 € hors taxes, soit 178 566,39 € TTC.

Les réunions de chantier auront lieu tous les vendredis matins, 10h et les travaux devraient débuter prochainement.

TRAVAUX DE VOIRIE

Il est rappelé que l'entretien des points propres est assuré par la communauté de communes du pays de Nuits Saint Georges, qui effectue un passage hebdomadaire, mais il est regrettable de constater que l'incivilité des usagers a transformé ces lieux de tri en véritable dépotoir.

Devant l'urgence, un entretien des bouches d'eaux pluviales dans toutes les rues est programmé auprès de la communauté de communes de Gevrey Chambertin qui sollicitera la SDEI.

La rencontre d' octobre 2005 qui réunissait tous les intervenants du projet de réaménagement de route des Grands Crus laisse croire que le projet ne sera pas réalisé faute d'accord de certains propriétaires riverains (un de Gevrey Chambertin, deux de Morey)

Parallèlement, la demande de financement pour une signalétique viticole des crus auprès du Conseil Général est ajournée.

LOISIRS DES ENFANTS

Le Conseil Municipal dans sa délibération du 22 mars 2000, avait décidé d'accorder une participation de 46 € aux parents des enfants inscrits à des activités de loisirs en dehors des périodes scolaires.

Considérant que cette action va à l'encontre des principes de la communauté de communes de Gevrey Chambertin qui offre les mêmes tarifs à tous les adhérents et qui propose des activités de loisirs variées par l'intermédiaire du centre socio - culturel, considérant par ailleurs que la caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or est défavorable à cette initiative jugée trop individualiste, cette participation est désormais supprimée.

Le détail des activités de loisirs du centre socio- culturel sera porté à la connaissance de tous les habitants.

SYNDICAT DES SPORTS DE VOUGEOT

Le syndicat de sports de Vougeot sera dissous prochainement, la commune de Morey n'aura plus en charge la participation annuelle affectée au fonctionnement. Les installations actuelles seront complétées, voire améliorées, et la commune gardera une priorité pour l'accès à la piscine par les écoles.

AFFOUAGES

Le Conseil Municipal arrête la liste des affouagistes. Le prix du stère de bois reste fixé à 5 €, les lots seront délivrés prochainement dans la coupe N° 34, au bois Baillard, en bas du village, en présence des garants Messieurs Christian JEANNE et Pierre GROISON.

INAUGURATION RUE BASSE

Il est décidé de procéder à l'inauguration du quartier centre bourg rénové, avec les nouveaux locaux du secrétariat et salle de conseil, la réhabilitation de l'îlot Seguin et l'aménagement de la place de l'église et des abords de la mairie, dès l'achèvement du crépi du bâtiment mairie, vraisemblablement au printemps 2006.

MARATHON DES GRANDS CRUS.

En prévision de la course du Marathon du 22 octobre, un chapiteau sera monté sur la place St Vincent et restera en place au bénéfice du salon des Terroirs de Morey du dimanche 23 octobre.

TARIF DU VIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal vote le prix de vente du vin communal :

- **22 €** la bouteille de vin rouge appellation MOREY SAINT DENIS, 1^{er} cru " Clos la Riotte" année 2002 et suivantes.
- **25 €** la bouteille de vin rouge appellation MOREY SAINT DENIS, 1^{er} cru " Clos la Riotte" année 1999.

Le stock de l'année 2001 est épuisé à la vente.

11 NOVEMBRE

Les membres du Conseil Municipal se rassembleront à 10h 15, Place de l'église, avec les pompiers, les enfants des écoles et la Fanfare de Gevrey Morey Chambolle pour commémorer le 11 novembre.

La VOIE SACRÉE à VERDUN

Le Conseil Municipal est sollicité par la ville de Verdun, pour son soutien dans une démarche de maintien de la route dite la " VOIE SACRÉE " dans le réseau des routes nationales.

Cette route a en effet joué un rôle stratégique exceptionnel dans le déroulement du premier conflit mondial, en constituant le seul axe logistique de la bataille de Verdun.

Le Conseil Municipal demande le maintien de la VOIE SACRÉE dans le réseau des routes nationales et saisi à cet effet, le Président de la République, président du Haut Conseil de la Mémoire Combattante.

LETTRE DE M. PIERRE LIGNIER

Le huis clos est demandé et approuvé à l'unanimité des membres, pour aborder le sujet de la lettre de M. Pierre LIGNIER. Devant le refus insistant de quitter la salle de Monsieur Hubert LIGNER, spectateur extérieur au conseil, qui déclare ne vouloir sortir qu'avec les gendarmes, le maire ajourne le sujet, estimant que la discussion pourrait être faussée en présence d'un auditeur.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Le budget des décorations lumineuses sera porté en comptabilité
- ⇒ Les végétaux à mettre en place autour des arbres de l'église et dans les massifs seront commandés.
- ⇒ Prochain conseil le mercredi 30 novembre à 19 h.

Fait à Morey Saint Denis le 26 octobre 2005.

Le maire, Pierre BOISSET.